

Lesdits ministres

14. S'engagent à adopter une conception intégrée de l'environnement et du développement et, chaque fois que possible et conformément aux priorités et capacités des gouvernements, à tenir compte des considérations environnementales dans la planification économique afin d'assurer, de façon coordonnée, le développement de leur économie et la gestion de l'environnement national;

15. Déclarent qu'il faut que toutes les activités de développement économique et social répondent aux besoins de la génération actuelle sans compromettre la capacité des générations futures de satisfaire leurs propres besoins;

16. Affirment l'importance capitale du maintien de l'équilibre approprié entre développement économique, croissance démographique, utilisation rationnelle des ressources naturelles et protection de l'environnement;

17. Engagent les pays de la région à adopter à cet effet des politiques efficaces et rationnelles en matière de population, accompagnées de toutes mesures utiles;

18. Affirment que les Etats ont le droit souverain d'exploiter leurs propres ressources conformément à leurs politiques sociales, économiques et environnementales en s'assurant que les activités relevant de leur juridiction ou de leur supervision ne portent pas atteinte à l'environnement d'autres Etats ni de zones ne relevant pas de leur juridiction;

19. Déclarent que, pour assurer un développement durable, les politiques doivent être fondées sur le principe de la précaution;

20. Affirment l'importance, pour la réalisation de cet objectif, du rôle de la science et de la technologie dans le développement économique, la protection de l'environnement, la promotion de la santé et la planification démographique, et spécialement de la popularisation et de la généralisation dans les zones rurales des pays en développement, en particulier, de l'usage des sciences et des techniques se rapportant à ces différents domaines;

21. Soulignent la nécessité pour tous les pays et les organismes internationaux intéressés d'intensifier leur coopération en vue d'appuyer et d'aider les pays en développement de la région dans ces efforts;